

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Chérier, Comelle-Vernay, Cordelle, Lenthigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1867, dans les quatre journaux suivants: Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, L. Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,

Chez M. PÉRAY, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. SAZAN, imprimeur, rue Impériale, 70

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau de poste

4 h. 30 matin, Belvédère, Clermont, Tarare, Thizy, Montbrison, St-Etienne, Lyon.

11 h. 30 matin, Balbigny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Bon le Châtel.

3 h. 45 soir, Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.

4 h. 25 soir, Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin d'Estreaux.

4 h. 10 soir, Clermont, Montbrison, Paris.

4 h. 7 soir, Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris					de Paris à Roanne					de Roanne à Lyon					de Lyon à Roanne					de Roanne à Amplepuis					d'Amplepuis à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	8 40	12 39	5 24	8 6	Paris	"	8 "	4 55	9 50	Roanne	5 54	8 5	12 50	4 44	Lyon	"	7 50	12 15	3 25	Roanne....	6 "	1 5	5 "	Amplepuis ..	7 20	3 30	6 35		
St Germain L.	9 "	15 59	5 44	8 26	Moulins	"	5 40	2 19	8 59	Coteau	"	8 15	12 57	4 51	Givors	"	8 26	1 7	4 3	St-Etienne...	6 9	1 16	5 15	Amplepuis ..	7 30	3 31	6 30		
Lapacaudière.	9 17	1 16	6 4	8 43	St-Germ.-de-F.	2 13	6 50	3 20	10 10	St-Cyr-de-F..	"	8 32	1 2	5 6	Rive-de-Gier.	"	8 50	1 31	4 36	L'Hôpital....	6 22	1 30	5 30	Regny	7 44	3 41	7 4		
St-Martin-d'E.	9 34	1 33	6 18	8 49	St-Martin-d'E.	3 40	8 41	4 54	11 50	Vendanges ..	"	8 47	1 25	5 19	St-Chamond..	"	9 9	1 51	5 1	Régny	6 35	1 55	5 46	L'Hôpital....	7 54	3 59	7 20		
St-Germ.-de-F.	10 34	2 30	7 15	9 56	Lapacaudière.	3 55	8 56	5 9	12 5	Saint-Jodard.	"	8 57	1 37	5 31	Saint-Etienne.	5 50	9 31	2 13	5 25	St-Victor...	6 46	2 19	6 3	Coteau	8 12	4 17	7 37		
Moulins	12 17	4 13	"	11 35	St-Germain-L.	4 12	9 13	5 26	12 22	Balbigny	6 53	9 17	2 "	5 54	St-Just-sur-L.	6 19	10 19	"	6 3	Amplepuis..	6 55	2 40	6 15	Roanne....	8 20	4 25	7 45		
Paris	10 10	"	"	9 "	Roanne	4 31	9 32	5 45	12 41	Feurs	7 8	9 32	2 15	6 9	Feurs	7 6	11 6	3 47	6 47										
soir	soir	soir	soir	matin.	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir		
de Roanne à Montbrison					de Montbrison à Roanne															de Roanne à Clermont e à Vichy					de Clermont et Vichy à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR											STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	5 54	12 30	4 44		Montbrison ..	4 45	9 20	5 10												Roanne....	8 40	12 39	5 54	8 6	Clermont....	8 24	12 26	4 41	
St-Just-sur-L.	7 56	8 3	6 56		St-Just-sur L.	6 19	10 19	6 3												St-Germain-des-F.	10 31	2 30	7 15	9 56	Vichy	10 3	1 50	7 "	
Montbrison ..	9 5	4 20	7 50		Roanne	8 31	12 31	7 59												Vichy	11 13	8 7	51	10 38	St-Germain-des-F.	10 50	2 40	7 46	
																				Clermont..	1 25	4 53	9 40						

Roanne, le 4 Août 1867.

— La distribution des prix a eu lieu jeudi dernier au Collège de Roanne avec toute la cérémonie d'usage. Les autorités civiles et ecclésiastiques honoraient de leur présence cette solennité. Nous y avons remarqué M. Beaujolin, vicaire-général, délégué par Son Eminence Mgr le Cardinal; M. le Sous-Préfet, M. le Président du Tribunal civil, M. le Maire, M. le Procureur impérial, etc.

M. le Sous-Préfet a prononcé quelques paroles bien senties et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. M. le Supérieur a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

« MESSIEURS,

« L'année dernière, dans cette même solennité, je m'adressais aux parents, et je leur disais que, sans leur concours sérieux et efficace, nous ne pouvions rien, ou du moins que peu de chose, au triple point de vue de la discipline, du travail et du sentiment religieux.

« Aujourd'hui, chers élèves, c'est à vous que je voudrais faire appel; car, vous aussi, vous pouvez avoir une immense influence sur les destinées de ce Collège. N'est-ce pas de vous, en effet, de votre travail, de vos succès, de votre bon esprit, de votre fermeté dans les principes de la religion et du devoir, que dépendent, avant tout, son avenir et sa prospérité?

« Mais rassurez-vous, mon intention n'est pas de vous faire un discours. — Je me reprocherais de retarder le moment si désiré, où vos heureux mérites vont déposer sur vos jeunes fronts vos couronnes et leurs baisers. — Quelques mots parisi du cœur, voilà toute mon ambition. — Un sympathique écho dans le vôtre, voilà tout mon espoir.

« Dieu, mes amis, nous a fait à tous la grâce de naître sous le beau ciel de la France. La France! c'est notre grande et noble patrie. Tous nous l'aimons de cet amour qui, selon le mot d'un célèbre moraliste de l'antiquité, résume et comprend tous les amours. Nous sommes fiers de sa mission providentielle de civilisation et de progrès.

— Nous applaudissons à ses triomphes, — nous nous attristons de ses revers. — Nous ne formons qu'un vœu, celui de la voir toujours glorieuse, libre, puissante, respectée. Ce sentiment, indestructible dans tout cœur français, c'est le sentiment du patriotisme.

« Eh bien! pour emprunter l'expression de l'un de nos poètes familiers :

Si parva licet componere magnis,

c'est un peu de cet esprit patriotique que je vous demanderais pour votre vieux Collège. Il doit être pour vous comme une première et petite patrie. Vous devez tenir à l'honneur de son drapeau, vous réjouir de ses succès, et contribuer, chacun dans la mesure de vos forces, à son accroissement et à sa bonne renommée.

« Gardez vous donc d'imiter ces enfants ingrats qui ne rougissent pas de décrier la maison qui abrita leur enfance sous son toit hospitalier. Certes, je suis loin de prétendre que tout est ici pour le mieux dans le meilleur des mondes. La perfection est une plante qui ne fleurit pas plus chez nous que sur tout autre sol. Mais, au lieu de jeter un voile sur ces imperfections et ces misères, pourquoi se faire une maligne joie de les divulguer, de les exagérer, trop souvent même de les inventer? Que chacun de vous, au contraire, soit pour ce Collège un chaleureux défenseur! Mais pour cela, je ne veux pas des paroles, je veux des faits; c'est devant vos actes que doivent tomber les accusations injustes et les préjugés malveillants. Prouvez, par votre conduite, que le titre d'élève du Collège de Roanne est un titre dont on a le droit d'être fier, que l'on peut porter le front haut et avec honneur.

« Avec l'esprit patriotique, mes enfants, je vous demanderais, de plus, l'esprit de famille.

« Nous connaissons tous quelques-unes de ces familles anciennes, nombreuses, vénérables, chrétiennes, justement environnées de considération et de respect. Fidélité à la religion, dévouement au pays est leur devise; une étroite et réciproque amitié en unit tous les membres; la probité et le travail en conservent l'antique patrimoine; le respect du nom, le culte des aïeux, les traditions de l'honneur s'y perpétuent de génération en génération. Mes chers enfants, voilà notre modèle.

C'est cet esprit que nous voudrions voir s'affirmer et régner parmi vous.

« Alors, au lieu de considérer le Collège comme une sombre et insupportable prison, vous le regarderez presque comme un nouveau foyer domestique; au lieu de redouter vos maîtres comme des tyrans soupçonneux, vous les respecterez comme des représentants de Dieu et des mandataires de l'autorité paternelle; au lieu de traiter vos condisciples comme des indifférents et des étrangers, dans chacun d'eux vous verrez un frère et un ami; au lieu enfin de saluer le jour où vous abandonnez pour jamais ces lieux, comme un jour d'affranchissement et de délivrance, vous quitterez l'asile de votre jeunesse avec regret, vous vous en souviendrez avec reconnaissance, vous saurez l'occasion d'y revenir de temps en temps avec bonheur.

« Oh! oui, mes chers enfants, réunissons nos efforts, et tâchons de fonder cet esprit parmi nous. Travaillons à ne former de plus en plus qu'une grande et véritable famille.

« L'esprit de famille! ce sera pour vous, pendant le cours de votre vie scolaire, le plus sûr moyen d'être heureux! ce sera pour vos maîtres la meilleure récompense de leur dévouement et de leurs travaux! »

Ce discours a produit sur tout l'auditoire une vive impression.

La distribution des prix a été précédée d'une pièce jouée avec un entrain parfait par les élèves.

Les noms qui sont venus le plus souvent frapper nos oreilles sont ceux de MM. Deshors et Jalabert, en philosophie et mathématiques; en rhétorique, MM. Berthaud et Sèrol; en seconde, MM. Defforge et Mignon; en troisième, MM. Benoit et Sivet; en quatrième, MM. Fabre et Chavronnier; en cinquième, M. Duplaix; en sixième, MM. Perraud et Chabry; en septième, M. Vial; en huitième, M. Durand.

M. Giry, vicaire de Rontalon, a été nommé vicaire à St-Colombe (Loire).

M. Bourgnion, vicaire de St-Colombe, a été nommé deuxième vicaire à Régny.

— Les examens pour la délivrance du diplôme de l'enseignement secondaire spécial commenceront le lundi 5 août, à 8 heures du matin, dans une salle du lycée impérial de Saint-Etienne.

— Des décrets impériaux fixent à 505 fr. la pension d'Antoine Gonnard, de Montbrison, sergent à la 8^e section d'infanterie militaire.

A 465 fr., celle de Philibert Lagoutte, de Saint-Symphorien-de-Lay, soldat à la 2^e section d'infanterie militaire, domicilié à Amelie-les-Bains.

A 505 fr., celle de F. Datrieux, caporal aux fusiliers vétérans, domicilié à Châtillon.

A 408 fr., celle de P. Chavronnier, soldat aux fusiliers vétérans, né à Jarnosse, domicilié à Châtillon.

— A l'occasion du concours agricole qui doit se tenir au Chambon, les samedi et dimanche 21 et 22 septembre prochain, il sera donné un grand festival où toutes les Sociétés de musique instrumentale du département sont convoquées.

Les deux Sociétés du Chambon réunies ont pris l'initiative de cette fête.

Les adhésions devront leur être envoyées avant le 25 août.

La valeur des médailles commémoratives sera ultérieurement indiquée.

— Vendredi dernier, le sieur Basset fils, jardinier, conduisait une voiture vide. Arrivé dans la rue du Rossignol, presque en face de la maison d'arrêt, soit qu'il ne pût modérer l'allure de son cheval, soit qu'il ne fût pas habile à le conduire, le brancard de sa voiture alla heurter une sœur converse de la communauté de Saint-Charles de la rue des Minimes, la renversa, et la roue de la voiture lui passa sur le corps. Lorsqu'on la releva, elle était toute meurtrie. Les blessures étaient si graves, qu'elle a succombé dans la soirée. Basset a été mis en état d'arrestation.

Nous sommes étonnés qu'il n'arrive pas plus souvent des accidents de ce genre. Nous voyons journellement des voitures parcourir la ville à toute vitesse, et les conducteurs ne prennent aucun soin pour éviter les passants qui se trouvent devant eux. Tant pis si le pauvre passant est sourd ou distrait, il sera renversé par la voiture; heu-

ces affreux sentiments étaient punis aussitôt par les propres souffrances que se créait Dalgère.

Un an après la publication du mémoire contre Delft, Dalgère reçut en lisant son journal un coup aussi violent qu'un bœuf dans l'abattoir du boucher. Ce n'étaient que deux lignes dans les faits divers, mais deux lignes dont chaque lettre était un poison violent. Gardilanne offrait sa collection au musée Du Sommerard; le gouvernement acceptait ce don, ouvrait une salle particulière qui porterait le nom de : Collection-Gardilanne, et, en récompense de ce sacrifice, le collectionneur était nommé conservateur de ses propres richesses.

Un vaisseau se serait rompu dans la poitrine de Dalgère, qu'il n'eût pas plus souffert. Tout de suite lui vint à l'esprit l'idée du violon, la pièce la plus importante du cabinet de Gardilanne. Était-il probable qu'il l'en distrairait pour en faire cadeau à un simple collectionneur de province? Il semblait délicat d'en offrir à Gardilanne et de lui rappeler sa promesse; cependant, ne fallait-il pas s'en assurer avant l'installation de la collection au Musée de Clugny?

Dalgère trouva un biais; et fut d'envoyer à son ami quelques chaudes paroles d'assentiment pour son généreux dévouement à l'art et sa libéralité si inattendue. Dalgère offrait même de grossir le don de Gardilanne par quelques pièces rares, qu'il avait découvertes récemment, disait-il.

La vérité est que Dalgère eût donné volontiers à cette heure toutes ses faïences en échange du violon qui lui échappait. Ainsi que tous les collectionneurs, il s'était rassasié la vie de ses faïences pour les avoir trop regardées, trop manées, elles lui étaient devenues complètement indifférentes. Contre toute attente, Gardilanne ne répondit pas aux offres amicales de Dalgère, dont les sottises augmentèrent d'autant. Pas un remerciement pour son désintéressement calculé, mais dont la trame n'avait pu paraître aux yeux du célèbre collectionneur! C'était la plus grande malhonnêteté qu'un homme pût subir.

Dalgère en souffrit considérablement, car il se disait que ne pas répondre à sa lettre était une

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

Le Violon de Faïence.

(9)

Hélas! cet enthousiasme ne pouvait durer. Au bout d'une huitaine, la griserie avait quitté Dalgère qui, maintenant, ne rêvait plus qu'à la succession de Gardilanne, à sa mort par conséquent. Gardilanne était de complexion sèche; sa passion l'entraînait à l'exercice, la meilleure des hygiènes. Ce n'était pas un collectionneur à s'engourdir dans un vieux fauteuil et à s'atrophier les membres dans une contemplation à la turque. Gardilanne avait des jambes de cerf, fines et maigres.

Qui pouvait pronostiquer la fin du collectionneur, dans toute la force de l'âge, et qui, d'ailleurs, savait se servir des jouissances dévorantes de la vie-partisienne?

La vie de province s'écoule donc. Mais combien elle peut devenir pesante quand un homme passionné vit attaché à l'idée d'une succession lointaine.

Gardilanne, eût-il agi méchamment, n'aurait pu inventer de plus cruel supplice pour châtier un rival. Le violon s'était changé en un boulet attaché à la jambe de Dalgère. Dans le premier moment de son ravissement, il avait renversé l'ordre de sa collection et gardé une place pour y placer le violon. Cette place vide, il fut obligé de la combler, tant elle lui serrait le cœur quand ses regards s'y arrêtaient.

Jadis Dalgère recueillait l'encens des visiteurs à la vue de sa collection, qui lui pesait désormais, car combien n'était-elle pas inférieure aux trésors accumulés des divers spécialistes dont il avait pu manier les céramiques! Il cherchait bien encore quelques pièces rares, et parfois il en trouvait; mais la province la plus riche peut-elle rivaliser avec les arrivages de l'hôtel des commissaires-priseurs qui, pendant huit mois de l'année, font sortir des points les plus éloignés de

toute l'Europe des milliards de curiosités à nulles autres pareilles?

Pour ne pas perdre le courant, Dalgère allait quelquefois dîner à l'hôtel des Voyageurs, certain d'y rencontrer quelque marchand chineur, de ceux qui vont en province, s'introduisent résolument dans les maisons, souvent mis à la porte par les bourgeois dédaigneux, mais rentrant par la fenêtre, et fouillant alors la maison de la cave au grenier pour y trouver d'anciens objets curieux abandonnés. Quand il rencontrait un de ces marchands, Dalgère échappait à l'ennui, car cet homme apportait de la poussière de Paris à ses manches.

Dalgère l'invitait à venir visiter sa collection, causait céramique, s'entretenait la main, pour ainsi dire, en mettant sur le tapis son cher violon de faïence, d'autant plus populaire en Europe qu'un jour Dalgère reçut de Gardilanne un Mémoire imprimé à l'occasion du précieux instrument. Un Hollandais, membre de la société *Amicitia*, d'Amsterdam, était venu pour se rendre compte de la céramique française, et comme il avait l'esprit national très développé, il eut l'audace d'attribuer, dans un journal, l'origine du violon aux fabriques de Delft. Le club des faïences fut vivement ému de cette affirmation, basée seulement sur deux petits crochets croisés, qu'on entrevoyait par l'ouverture des *ff*, que le Hollandais assurait être la marque du célèbre potier Bisbroock.

Le club souscrivit immédiatement pour l'impression d'un mémoire qui devait rabattre l'orgueil du Hollandais, et les adversaires qui, chaque jour, se disputaient avec passion pour Rouen, pour Niederwiller, pour Nevers, pour Marseille, pour les Hottes et pour Sinceny, oublièrent leurs rançonnées et se réunirent contre le Hollandais, car il s'agissait avant tout de défendre la France céramique contre une nation rivale qui, pour s'être inspirée de la Chine et du Japon, voulait imposer sa supériorité à toute l'Europe.

La ruine de Delft fut décrétée, et une plume habile se chargea de tailler de rudes croquis pour l'orgueilleuse Hollande. Un dessin exact du

violon de faïence était joint à cette brochure avec les différentes coupes et élévations sur une échelle de dix centimètres par mètre, afin que les curieux de l'étranger pussent examiner si ces dessins élégants et ces personnages finement dessinés avaient quelque ombre de parenté avec les motifs habituels des peintres de Delft.

Le mémoire contenait, outre ces questions de forme et de coloris, une consultation d'un savant céramiste de la manufacture de Sèvres qui avait étudié à la loupe le caractère de la pâte, intérieurement, à l'endroit où cette pâte ne se trouvait pas recouverte d'émail.

L'auteur du mémoire n'hésitait pas à placer le berceau du violon à Nevers; mais c'était surtout dans la partie polémique qu'il triomphait; et les plaques hollandaises fournissaient matière à ses railleries, ces plaques en faïence si nombreuses et si vulgaires que les Hollandais, n'en sachant que faire, avaient imaginé d'en mettre jusque dans les étables pour distraire les animaux, croyant meubler leur cerveau d'images plaisantes, et égarer par des scènes de la vie domestique les gros yeux des bœufs accroupis sur la litière.

Dalgère fut ravi et constrikt en lisant ce mémoire qui allait vivement populariser le violon de faïence en soulevant l'Europe entière par des polémiques acharnées. Un objet si merveilleux entrerait-il jamais dans son cabinet, et Gardilanne n'oublierait-il pas ses promesses? Avait-il réellement testé en faveur de Dalgère, et un jour ne pourrait-il pas déchirer son testament pour le remplacer par un autre d'une teneur tout à fait contraire à ses premières intentions? La vie du Nivernais se teinta plus que jamais de gris, et les sons de ce violon qu'il entendait constamment si doux et si cristallins, loin d'opérer le charme attribué à la musique, amenaient sur son visage mille rides creuses où se logeaient la perplexité, l'inquiétude, la jalousie, et jusqu'à la haine.

Dalgère se surprenait à souhaiter la mort de Gardilanne, à en rire aux éclats, car mentalement il examinait son âme pleine d'épaulement, quand l'idée de la mort de son ami se présentait. Les collectionneurs n'ont pas d'entrailles! Mais

reux s'il en est quitte pour quelques contusions. Ne serait-ce pas plutôt à celui qui provoque le danger à le prévenir ?

Dans la même journée, un cheval lancé au galop a versé un pauvre homme au détour de la rue Marengo, et lui a causé quelques blessures sans gravité.

Nous apprenons que, dans la soirée de jeudi, la foudre a encore tué un bœuf dans la commune de Perreux ; la personne qui le conduisait a été renversée, mais sans aucun mal ; elle est revenue de suite de son émotion.

Certaines parties de la ville sont envahies en ce moment par les chenilles ; c'est une véritable plaie d'Égypte, surtout dans la rue Poisson. On en trouve partout, sur les meubles, sur les tables, jusque dans les lits. En mangeant, il en tombe dans les assiettes. On ne sait à quoi attribuer cette production inusitée.

Un grand nombre de personnes, désireuses d'aller visiter les merveilles de l'Exposition, demandent avec instance l'organisation de nouveaux trains de plaisir.

Nous avons la satisfaction d'annoncer qu'un 3^{me} train s'organise par les soins de la Compagnie et partira le 10 août de Roanne, à 4 heures 53 minutes du soir. Le retour de Paris aura lieu le 17. Les conditions sont les mêmes que celles des trains précédents.

Le mouvement de la population du département de la Loire pendant l'année 1866 a donné les résultats suivants :

NAISSANCES		
Enfants légitimes.	Population urbaine	Population rurale
Garçons	3,349	4,907
Filles	3,029	4,839
Enfants naturels.		
Garçons	240	106
Filles	256	83
TOTAUX	6,874	9,935

16,809

Il y a eu 158 naissances doubles ayant produit 151 garçons et 125 filles, dont 17 garçons morts-nés et 135 nés vivants ; 13 filles mortes-nées et 112 nées vivantes. 2 naissances triples ayant donné 1 garçon et 5 filles.

Les 655 enfants naturels se divisent comme il suit : 186 reconnus par le père et la mère ou par l'un des deux seulement.

499 non reconnus.

La moyenne des naissances a été de 573 par mois dans la population urbaine et de 828 dans la population rurale.

MARIAGES.

Le nombre des mariages a été de 4,341 ; il se divise ainsi qu'il suit :

Entre garçons et filles	3,716
— garçons et veuves	162
— veufs et filles	335
— veufs et veuves	128

Ce nombre se répartit encore ainsi : population urbaine, 1,736 ; — population rurale, 2,605.

Parmi les mariés, 5,865 ont signé l'acte de mariage à l'état civil, dont 3,229 hommes et 2,636 femmes ; 2,817 ont déclaré ne savoir signer, savoir : 1,412 hommes et 1,405 femmes.

8 mariages ont été précédés d'actes respectueux ; aucun n'a été l'objet d'oppositions. 3,734 ont donné lieu à la rédaction d'un contrat devant notaire ; on a compté 1 seul mariage entre oncle et nièce ; 32 entre beaux-frères et belles-sœurs ; 50 entre cousins et cousines germains.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 146, et le nombre des enfants de 180.

DÉCÈS.

Le nombre des enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de naissance est de 785, dont 346 dans la population urbaine et 439 dans la population rurale, et se divise ainsi : enfants légitimes, garçons, 457 ; — filles, 263 ; — enfants naturels, garçons, 31 ; — filles, 32.

Le nombre des décès ordinaires a été de 12,150 et se répartit ainsi :

rupture de la part de Gardilanne, qui, ne se souciant pas d'accomplir ses promesses, indiquait ouvertement par ce procédé un changement dans ses anciens projets.

Dalégre eut un moment l'idée de partir pour Paris, de reprocher à son ami la perte des illusions qui l'avaient soutenu depuis quelques années, de chercher à l'apitoyer, et de lui faire toucher du doigt les plaies saignantes causées par le violon de faïence ; mais, jugeant des autres collectionneurs par lui-même, Dalégre leur trouva le cœur sec, dur, recouvert d'un émail plus froid que celui de la faïence, sur lequel devaient glisser les reproches, les récriminations, les plaintes et les attendrissements.

Les hommes froids ont des douleurs froides plus ravagantes que les chagrins extérieurs. Tout se passe à l'intérieur. Le chagrin agit comme un mineur, travaillant sourdement, sans jamais s'arrêter ; et, pour ne pas se plaindre de son mal, l'homme n'entend pas moins les coups redoublés du mineur.

Enfermé dans une petite ville sans horizons, n'y pouvant trouver l'isolement, craignant d'être plaint, souffrant de questions indiscrettes, Dalégre devint un véritable martyr de la faïence. Il souffrait la mort, et passait des nuits sans sommeil à la prière de la délivrer de ses maux.

La mort ne vint pas dans la maison du Nivernais. Comme elle n'entendait parler que des faïences, peut-être se trompa-t-elle de porte ; car elle saisit brusquement Gardilanne et l'enleva avant qu'il eût installé sa collection au Musée de Cluny. On trouva un matin le célèbre amateur, froid et inanimé dans son fauteuil, entouré des riches objets au milieu desquels il s'était éteint subitement.

Dalégre partit immédiatement pour Paris, afin d'assister à l'enterrement de son ami, qui, ne laissant pas d'autre héritier que l'Etat, avait cependant mentionné Dalégre comme possesseur du violon de faïence.

Dalégre poussa un cri de joie et sentit couler, à l'enterrement de Gardilanne, une larme qu'il n'aurait fallu sans doute étudier pour connaître de quels sentiments divers elle était composée ; mais ce sont des substances particulières que la chimie actuelle est incapable d'analyser.

CHAMPLEURY.

(La suite au prochain numéro).

Sexe masculin.	garçons	hommes mariés	veufs	filles	femmes mariées	veuves
	3,640	1,841	847	3,338	1,371	1,473
	6,298			5,852		

Les décès appartiennent à la population urbaine pour 4,822, et à la population rurale pour 7,318 ; la moyenne a été de 402 par mois pour la première et de 611 pour la seconde.

Ces extinctions divisées par âge présentent les résultats suivants :

	Sexe masculin		Sexe féminin	
	population urbaine	population rurale	population urbaine	population rurale
D'un jour à un an.	502	953	430	792
De 1 an à 5 ans.	362	425	415	478
» 5 » 10 »	133	174	106	177
» 10 » 20 »	103	257	120	228
» 20 » 30 »	169	212	150	221
» 30 » 40 »	207	189	176	249
» 40 » 50 »	224	235	153	254
» 50 » 60 »	259	361	163	291
» 60 » 70 »	278	425	243	390
» 70 » 80 »	179	385	244	379
» 80 » 90 »	77	171	99	169
» 90 » 100 »				
et au-dessus.	6	10	14	6
	2,504	3,794	2,348	3,534

Les naissances comparées aux décès présentent un excédant de 4,659.

L'année 1865 avait donné 16,497 naissances et 13,279 décès.

L'année 1866 donne 16,809 naissances et 12,150 décès, ce qui fait ressortir une augmentation de 312 naissances et une diminution de 1,129 décès.

Pour l'intelligence du tableau qui précède, il est nécessaire de faire connaître que la population urbaine se compose des communes ayant une population agglomérée de 2,000 habitants et plus, et la population rurale de toutes les autres communes.

Cette distinction donne pour le département une population urbaine de 214,195 et une population rurale de 322,913.

TOTAL, 537,108

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 27 juillet au 3 août 1867.

Mariages (2).

Garden Pierre, employé des contributions indirectes, 34 ans, et Thevenet Marie, 17 ans.
Blondel Etienne, journalier, 27 ans, et Martin Jeanne, domestique, 23 ans.

Naissances (23).

Fourneaux Marie, fille de Jean Fourneaux, et de Palabot Anne. — Denis Gaspard, fils de Benoît Denis, et de Favier Françoise. — Bernard Jean, fils de Claude Bernard, et de Sarre Jeanne. — Coquet Marie, fille de Claude Coquet, et de Perrotin Marie. — Thevenin Rose, fille de Charles Thevenin, et de Pignot Rose. — Constantin Gilbert, fils de Jean Constantin, et de Vial Marguerite. — Perrad Remy, fils de Claude Perrad, et de Fenouillet Joséphine. — Raymond Paul, fils de Jean Raymond, et de Dozance Marie. — Bonhabaud Catherine, fille de Joseph Bonhabaud, et de Bourg Claudine. — Gallet Marie, fille de Joseph Gallet, et de Cherpin Pierrette. — Perroquin Antoinette, fille de Louis Perroquin, et de Chervet Blanche. — Gardel Anne, fille de Claude Gardel, et de Poude Claudine. — Verchère Marie, fille de Benoît Verchère, et de Collet Anne. — Ganchet Jean-Baptiste, fils d'Antoine Ganchet, et de Jacquet Elisabeth. — Guillon Marie, fille d'Antoine Guillon, et de Lacroix Claudine. — Portail Vital, fils de Damien Portail, et de Perruchon Madeleine. — Besacier Etienne, fils d'Antoine Besacier, et de Muron Marie. — Deschelette François, fils de Claude Deschelette, et de Pion Marguerite. — Dédote Eugène, fils de Etienne Dédote, et de Rimand Françoise. — Bateuier François, fils de Joseph Bateuier, et de Roussel Marie. — Prost Louis, fils de Pierre Prost, et de Minot Marie. — 2 enfants naturels.

Décès (12).

Baron Marie, 3 ans. — Jacques Françoise, domestique, veuve Laprat, 59 ans. — Tony Jeanne, institutrice, épouse Jabrin, 24 ans. — Labranche Jeanne, 17 jours. — Lavague Marie, lingère, 59 ans. — Montberger Jean-Marie, 18 mois. — Chantelot Benoît, 3 mois. — Javogue Eugène, 7 mois. — Clerjon Marie, 2 mois. — Gérard Adèle, 15 jours. — Chapelet Virginie, moulinière en soie, 22 ans. — Suret Marie, veuve Lisie, empaileuse de chaises.

On écrit de Bagnères-de-Luchon :

« Le Prince Impérial a commencé ses courses à cheval, ce qui paraissait être son désir ardent ; car il est des points de vue d'un abord si difficile et si éloignés, qu'il est impossible de les visiter en voiture. »

« L'état du Prince est parfait : tout respire en lui la santé et la satisfaction. Il paraît enchanté de se trouver dans un pays où l'affection et le dévouement se lisent sur toutes les physionomies et où la nature est si grande et si belle. »

S. A. I. sera de retour à Paris vers le 4 août.

Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole Normale supérieure, pour l'année classique 1867-1868, est fixé à 41, savoir :

Pour la section des lettres, 24 ; pour la section des sciences, 17.

Le tribunal correctionnel de Vesoul vient de faire, en matière de chasse, l'application d'un principe important.

Un sieur X..., possesseur d'un terrain clos appartenant à son habitation, avait dans l'intérieur de cet héritage, et contre une haie vive, cinquante-six raquettes destinées à prendre des petits oiseaux.

Il pensait que l'autorité judiciaire ne pouvait lui demander compte de cet acte de chasse, en se fondant sur le texte de l'article 2 de la loi du 13 mai 1844, ainsi conçu :

« Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourée d'une clôture continue. »

Cette opinion n'a point été partagée par le ministère public, qui a fait assigner le sieur X... devant le tribunal correctionnel, en se prévalant des dispositions de l'article 9 de la même loi, combinée avec l'arrêté préfectoral du 26 mai 1862, lequel n'autorise, pour la chasse des oiseaux, que l'emploi du fusil.

Il résulte en effet de la jurisprudence de la cour de cassation, et notamment d'un arrêt du 26 avril 1843, confirmant un arrêt de la cour de Besançon, que « les dispositions de l'article 9 de la loi du 13 mai 1844 sont applicables au propriétaire ou possesseur d'enclos. — Bien qu'investi par l'article 2 du droit d'y chasser ou faire chasser sans permis, ils ne peuvent, dans l'exercice de ce droit, se servir de filets ou autres engins prohibés. »

Le tribunal de Vesoul, se conformant à la jurisprudence de la cour suprême, a condamné le sieur X... à 50 fr. d'amende, minimum de la peine.

— On lit dans le Constitutionnel :

M. le duc de Persigny nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

A M. le rédacteur en chef du Constitutionnel.

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs journaux, à propos du discours que j'ai prononcé dernièrement au Sénat, reproduisent des détails biographiques empruntés à je ne sais quelles publications. On prétend que j'aurais fait partie et de la secte saint-simonienne et de l'expédition en Vendée de Madame la duchesse de Berry.

Si j'avais eu l'honneur d'être associé soit aux hommes de talent, soit aux hommes de cœur auxquels on fait allusion, je ne désavouerais certainement pas ces souvenirs de ma jeunesse. Mais la vérité est que ces assertions n'ont pas le moindre fondement, et que je suis encore à me demander dans quel but on a imaginé cette fausse biographie.

Agreez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PERSIGNY.

Paris, ce 1^{er} août 1867.

Il était difficile de répondre à de fausses allégations avec plus de bonne grâce. La bienveillance pour les autres serait-elle le trait distinctif de l'homme qui a eu ce mérite et ce bonheur de consacrer sa vie au succès d'une seule cause, au triomphe d'une seule idée ? — Paulin Limayrac.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — On lit dans le Salut public de Lyon :

« Ce matin, à cinq heures, un déraillement a eu lieu sur le chemin de fer de Paris à Lyon, à Saint-Albin, près de la station de Senozan, au-dessus de Mâcon. »

« Le train qui a déraillé était un train de plaisir parti de Marseille, et emportant treize cents Marseillais. »

« En déraillant, les wagons ont été jetés contre un mur de soutènement. Dans le choc, un certain nombre de voitures se sont brisées. — Quelques voyageurs ont, dit-on, été tués. Le nombre des blessés, plus ou moins grièvement, serait, paraît-il, assez considérable. Mais nous ne voulons point donner le chiffre, nous déclinons des renseignements, qui nous sont cependant fournis par un témoin oculaire. Nous attendons que la compagnie veuille bien nous donner le chiffre exact. »

« On ignore comment l'accident s'est produit, mais on est unanime à louer la conduite du mécanicien, qui a fait preuve d'un grand sang-froid et d'un grand courage, et a ainsi réduit l'accident à des proportions moins grandes. »

« Des mesures de prudence ont aussitôt été prises pour éviter que les trains en circulation vinssent se briser contre le train déraillé ; on a placé des pèdards sur les rails, on a envoyé des employés chargés de faire des signaux d'arrêt. »

« Le premier train qui est arrivé est le train express venant de Paris, qui a dû s'arrêter trois heures pour laisser déblayer la voie. Un médecin militaire, le docteur Lesguillon, qui se trouvait dans ce train, a donné les premiers secours aux blessés. »

« Des dépêches télégraphiques ont été adressées à Mâcon pour demander des médecins. »

« La population des environs a prêté un concours dévoué aux employés du chemin de fer, dont on se plaît à louer le zèle dans ces tristes circonstances. On a improvisé des civières et transporté les blessés dans les maisons du voisinage. »

« Pendant toute la matinée, des personnes sont venues dans nos bureaux demander des renseignements sur le triste accident dont la nouvelle avait été rapidement répandue dans notre ville par les voyageurs arrivés par les divers trains. La prudence nous oblige à une grande réserve ; mais nous croyons que les renseignements que nous avons donnés, — sans entrer dans des détails inutiles, — sont très-exacts. Nous les tenons, nous le répétons, d'un voyageur qui se trouvait dans le train express et qui est resté trois heures sur le lieu du sinistre. »

P. S. — Nous recevons à l'instant, de l'administration du chemin de fer, la note suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'un train de plaisir, parti le 1^{er} août de Marseille, a déraillé, vers les 5 heures du matin, au-delà de Mâcon. »

« On compte six morts et plusieurs personnes blessées. Ce train n'avait pris aucun voyageur à Lyon. »

LE DOMPTEUR BATTY. — Une scène étonnante a troublé avant-hier la représentation de la Biche au Bois, à la Porte-Saint-Martin. Depuis quelque temps, on fait figurer dans cette pièce le dompteur Batty et sa troupe rigoureuse. Batty, qui remplit le rôle d'un personnage nommé Mohamed, est aux ordres d'une princesse qui le charge de faire dévorer sa rivale par les bêtes féroces ; ces animaux doivent donc être stimulés pour paraître furieux.

Il était onze heures et demie du soir, la représentation allait finir et le dompteur, après avoir terminé ses exercices, se courbait pour sortir de la cage dont la porte est fort basse, quand, tout à coup une lionne se précipita sur lui, le mord profondément à la cuisse droite et d'un coup de griffe lui laboura le dos en lui enlevant un lambeau de chair.

On peut juger de l'effroi et de l'émotion qui se manifestèrent parmi les spectateurs à la vue de cette scène effrayante.

On baissa le rideau ; beaucoup de spectateurs quittèrent le théâtre. Mais il en resta un certain nombre qui ne voulaient pas se retirer sans savoir à quoi s'en tenir sur l'état du dompteur. Ils obtinrent satisfaction à cet égard, car, au bout d'un quart d'heure, le rideau se releva, et Batty, malgré son état de souffrance, vint saluer le public qui l'applaudit.

Voici maintenant la cause de ce dramatique incident :

La lionne, dont il vient d'être question, avait mis bas pendant la nuit quatre petits lionceaux. Tous les lions qui se trouvent renfermés dans la même cage avaient mal accueilli ce supplément de famille et, par un instinct féroce, avaient dévoré trois des jeunes lionceaux ; le quatrième aurait eu sans doute le même sort si la mère ne l'avait abrité derrière elle dans un coin de la cage. La malheureuse mère se montra toute la journée triste et abattue et refusa même de prendre sa nourriture ; néanmoins, lorsque la cage colossale où ces animaux sont renfermés fut hissée sur

la scène, elle prit part, comme les autres bêtes, aux exercices que leur commandait le dompteur.

Au moment de se retirer, Batty avait aperçu le jeune lion ; craignant qu'il ne fût dévoré comme les autres, il le prit pour l'enlever ; c'est alors que la mère devint furieuse et maltraita si cruellement le malheureux dompteur.

DALLAGE EN BITUME

Le bitume constitue une matière éminemment propre à la confection des trottoirs, des sols de caves et de rez-de-chaussée. En effet, le composé minéral, engendré chimiquement par la nature au sein de la terre, offre une grande résistance aux chocs et à l'usure, et de plus, et surtout, il est complètement imperméable à l'humidité. Son prix de revient est deux fois inférieur au dallage en pierre de Volvic ou en granit, qui laisse passer l'eau dans les joints, et qui conserve longtemps la pluie dans les cavités et les pores de la pierre qui n'est jamais parfaitement polie. Aussi les administrations savantes des grandes villes, les compagnies de chemins de fer, en font-elles un usage de plus en plus fréquent. Plusieurs rues de Paris (le commencement de la rue Richelieu entre autres) sont entièrement dépeçées et enduites d'une forte couche de bitume composé. On y trouve de tels avantages hygiéniques et autres, qu'il est probable qu'avant dix ans, l'usage en deviendra général. Espérons que notre pays suivra cet exemple qui vient de si haut.

PRIX COMPARÉS D'UN MÈTRE CARRÉ.

Le mètre carré en pierre de Volvic, 3 fr. 50.	Le mètre carré en bitume, 5 francs.
Sur les dallages en pierre ou autres procédés que le bitume, par les temps de pluie la boue et l'humidité sont retenues sur le sol longtemps après.	Avec le bitume, une éclaircie de soleil rend le sol uni et sec comme s'il ne fût pas tombé une goutte d'eau.

Le bitume dure au moins autant que quelque dallage que l'on puisse proposer.

Il suffit de cinq minutes de soleil pour rendre (avec le bitume) le sol immédiatement très-sec ; et c'est plaisir de marcher dessus après la pluie.

La matière première du bitume étant fondue à une haute température forme une couche homogène dont toutes les parties (surface et intérieur) sont de même dureté et d'une solidité incontestable.

A l'occasion de l'établissement des trottoirs de la ville de Roanne, je livre ces réflexions à tous les intéressés et surtout à Messieurs les propriétaires.

Un abonné.

Moyen pour distinguer la laine et le coton dans les tissus et les fils.

Il est parfois intéressant pour les fabricants de s'assurer, d'une manière prompte et facile, dans les tissus de laine qui renferment du coton, du nombre et de la position des fils de cette dernière matière et, dans les fils mélangés, de la quantité respective de ces deux matières. L'acide picrique, qui peut par voie de coloration servir à établir la différence, attendu que le coton est complètement blanchi par cet acide, ne donne pas cependant de résultats bien tranchés à raison du faible contraste entre le jaune et le blanc. J'ai cherché, au moyen de la fuschine, à atteindre ce but, mais sans succès, parce que dans les tissus serrés les fibres de coton se colorent toujours en même temps que la laine ; mais un petit tour de main m'a conduit aisément à ce but.

On sait que M. Hofmann a observé qu'une solution de fuschine, bouillie avec une lessive alcaline, donne une liqueur incolore qui renferme de la rosaniline. Si on sépare par le filtre de cette liqueur un précipité floconneux, qui se forme en même temps qu'on plonge dans cette liqueur, aussi chaude qu'il est possible, un tissu de laine et coton ou un fil mélangé pendant quelques secondes, ils restent entièrement incolores. Si on jette ensuite l'échantillon dans un vase rempli d'eau froide ou qu'on le lave avec soin, alors la coloration rouge de la laine, aussitôt que l'alcali a été entraîné par les lavages, apparaît sans que le coton prenne la moindre coloration.

Après la dessiccation du tissu mélangé, on peut sans peine compter chaque fil à la simple vue, et reconnaître comme laine ou coton dans les fils mélangés ce qu'on nomme la vigogne, avec un compte-fils à l'usage des fabricants, et distinguer les fils fins de laine et ceux de coton. Comme on parvient avec la fuschine à teindre au plus haut degré d'intensité, cette méthode s'applique également, la plupart du temps, aux fils colorés. La solution incolore de rosaniline est facile à préparer, en faisant bouillir et dissoudre quelques grammes de fuschine dans 30 centimètres cubes d'eau ; et, pendant que la liqueur bout, y ajoutant goutte à goutte de la lessive de potasse ou de soude, jusqu'à ce qu'il y ait coloration. La solution filtrée se conserve dans un flacon fermé par un bouchon aussi longtemps qu'on veut. Avant de s'en servir de nouveau, il suffit de la chauffer, quoique la chose ne soit pas indispensable. Il est à peu près superflu d'avertir que la soie se comporte comme la laine, et les autres fibres de lin et autres matières végétales de même que le coton. — E. LIBERMAN. — (Moniteur de la Teinture).

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1863).

Entrepôt, transit, consignation.

Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants :

Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie : les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délais pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompte vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, permissionnaire
AU CHATEAU DU MARAIS
Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des
marchandises.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.
A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations
à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art
du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix
les plus modérés.
Consultations et opérations gratuites tous les
jours aux indigents.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Rue de la Loire, 10
A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succe-
nels sans ressorts, s'adaptant par la pression
atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs
dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans
nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par
la succion simple.
Ressemblance naturelle.
Guérison assurée des dents sans extraction.

Redressement des dents toujours certain chez
les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par
plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vien-
dra très régulièrement, le 25 de chaque mois, et
séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.
Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quoti-
dien, politique, littéraire, commercial, qui va
bientôt entrer dans sa 3^e année, et dont le succès
a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois
par semaine, un magnifique journal d'illustrations
l'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef,
M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. Taxile
DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Fré-
déric MORIN, Etienne ARAGO, GAUFFRE, HORN, Geo-
rges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNIANT, Jules
MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK,
CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE
SONNIER, LÉON LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Lon-
dres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Ge-
nève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-
de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une Revue hebdo-
madaire par M. P. VERNIER, une revue quotidienne
de la Bourse et des différents marchés du com-
merce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à L'AVENIR NATIONAL et à l'U-

NIVERS ILLUSTRÉ réunis coûte le même prix
que l'abonnement aux autres journaux politiques
(16 francs par trimestre pour les départements).
On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'or-
dre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue
d'Aboukir, Paris.

Tout malade trouve par la *Revelatrice Du Bar-
ry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et
bon sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni
purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gas-
tralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées,
renvois, vomissements, constipation, diarrhée,
toux, asthme, phthisie, tous désordres de la
poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches,
vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau
et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traite-
ment, parmi lesquelles celles de S. S. le Pape,
le maréchal duc de Plussow, M^{me} la marquise de
Bréhan, etc., etc. — Elle économise 50 fois son
prix en d'autres remèdes. En boîtes : 1/4 kil.,
2 fr. 25; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr.
Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, Paris, et
en cette ville, chez les Pharmaciens et Epiciers.
La *Revelatrice Chocolatée*, aux mêmes prix. L. B.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

— Le bilan de la banque de France n'indique
aucun changement dans la situation des affaires.
L'encaisse s'est accrue de 7 millions d'une semai-
ne à l'autre. Malgré l'échéance de fin de mois, le
Portefeuille continue à fléchir; la diminution sur
ce chapitre est de 3 millions 1/2.

L'ensemble des comptes courants présente une
réduction insignifiante de 1 million 300,000 fr.
Le seul chapitre qui ait donné lieu à un chan-
gement de quelque importance est celui de la cir-
culation; il y a de ce chef un nouvel accroisse-
ment de 27 1/2 millions.

3 % Français,	69 20	Comptoir d'Escompte,	732 50
4 1/2 % id.,	100	O. éans,	887 50
Emprunt Italien 5 %,	49 85	Nord,	1445
Crédit Foncier,	1360	Est,	885
Crédit Mobilier,	326 25	Lyon-Méditerranée,	880
Crédit Espagnol,	218	Midi,	550

Pour tous les articles non signés : SAUZON

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité.	5 50	5 00
Froment 2 ^e id.	5 40	4 80
Froment 3 ^e id.	5 30	4 25
Seigle 1 ^{re} qualité.	3 50	3 50
Seigle 2 ^e id.	3 40	3 25
Seigle 3 ^e id.	3 30	3 10
Orge.	2 90	2 85
Avoine.	1 50	2 20
Haricots.	3 50	3 00
Farine 1 ^{re} qualité.	62	60 00
Farine 2 ^e id.	59	57 00
Farine 3 ^e id.	49 00	47 00
Foin les 100 kilo.	3 50	3 50
Paille.	2 50	3 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e LENOIR, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN UN SEUL LOT

D'UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Sis à Roanne, rue des Minimes, numéro
vingt

A l'audience publique des criées du
Tribunal civil de Roanne, du vingt-
sept août mil huit cent soixante-
sept, à dix heures du matin.

Cette vente a été ordonnée par juge-
ment de ce Tribunal, du vingt juin mil
huit cent soixante-sept, en due forme
exécution, prononçant séparation de
corps entre dame Philippine Buisson,
épouse Gauthier, poursuivante par M^e
LENOIR, avoué, contre son mari, Benoît
Gauthier, défendeur par M^e VIAL, de-
meurant l'un et l'autre à Roanne, le
mari charpentier.

DÉSIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Telle qu'elle est faite au cahier des charges

Les immeubles à vendre se compo-
sent : 1^o d'un corps de bâtiments sur la
rue des Minimes, à Roanne, numéro
vingt, en chaux, sable, pisé et pierres.

Ce premier corps de bâtiments com-
prend la construction élevée sur la rue
des Minimes, y ayant sa façade au nu-
méro vingt. Cette façade est dirigée,
d'ouest déclinant nord, à l'est déclinant
sud; elle est confinée, savoir : à l'ouest,
et sur toute la longueur de l'immeuble,
dans la direction sud nord, par maison
à M. Cinqquantin, couvreur, ayant son
mur mitoyen avec la maison Gauthier;
au sud, par la rue des Minimes, où la
maison porte le numéro vingt; à l'est,
par maison à Mme Duloquet, avec mur
mitoyen sur toute la longueur; au
nord, par jardin à Mme Duloquet.

Ce corps de bâtiments se compose
d'un rez-de-chaussée, d'un premier
étage et d'un grenier au-dessus.

Le rez-de-chaussée se compose d'un
corridor régnant à l'est, sur toute la
longueur de l'immeuble, et conduisant
à la cour, au deuxième corps de bâti-
ments et au jardin; — et de trois pièces.
La première pièce est sur la rue :
elle sert de magasin, a une porte vitrée
et une fenêtre donnant sur la rue.

La deuxième pièce, ou arrière-maga-
sin, sert de chambre à coucher et de
débaras; elle n'a qu'une porte venant
du magasin, et point de fenêtres; elle
est assez faiblement éclairée par un
vitrail.

La troisième pièce communiquait
avec les deux précédentes, à la suite
desquelles elle est placée, par une por-
te ouverte au fond de l'arrière-magasin;
cette porte est actuellement bouchée.
La chambre prend ses jours et entrée
par une porte vitrée et une fenêtre en
nord, sur la cour ci-après décrite.

Le premier étage prend son entrée à
l'angle nord-ouest de la cour dont nous
parlerons ci-après, proche du puits,
par un escalier en pierres, avec rampe
en fer. Cet escalier contourne le deuxi-
ème corps de bâtiments et aboutit à une
galerie conduisant à un corridor qui
mène aux appartements de cet étage
et au grenier. Cet étage se compose :

1^o d'une pièce ayant vue sur la cour,
par une seule fenêtre, en nord; elle
prend son entrée sur le corridor abou-
tissant à la galerie qui fait suite à l'es-
calier; la porte est tournée à l'est;

2^o d'un petit cabinet obscur, sans fenê-
tre, un peu éclairé par un vitrail, don-

nant sur la troisième pièce; 3^o enfin,
une grande pièce sur la rue, directe-
ment au bout du corridor; cette pièce
a deux fenêtres en sud, sur la rue, et
un vitrail en nord, donnant sur le ca-
binet dont nous venons de parler.

L'entrée du grenier se trouve à côté
du cabinet noir, un peu avant; la porte,
tournée à l'est, donne sur le corridor;
l'escalier en bois monte droit en face
au grenier, qui est de la grandeur des
bâtiments, et divisé par une légère cloi-
son de planches; il est situé sous les
combles; le parquet est en planches;

il prend jour, au sud, par deux petites
fenêtres, sans croisées; au nord, par
deux autres pareilles; à l'est, il a une
fort petite fenêtre, donnant au-dessus
de la maison Duloquet; la toiture fait
mansarde, surtout du côté de la cour;
le tout est couvert en tuiles creuses.

2^o A la suite de ce bâtiment, se trou-
ve une cour carrée, dont la direction
générale est du nord au sud, pavée en
petits cailloux de rivière. A l'angle
nord-ouest de cette cour, est un puits à
eau claire, mitoyen avec les locataires
de la maison Cinqquantin; au nord, est
l'escalier de pierres, conduisant au
premier étage du corps de bâtiments
précédemment décrit.

3^o Un deuxième corps de bâtiments,
à peu près au nord du précédent, et
ayant ses arêtes dans la même direction
que celui-ci, dont il est séparé par la
cour, numéro deux. Il prend entrée sur
le corridor, qui le longe, à l'est, et qui
vient de la rue, par une porte en matin,
donnant accès dans une grande pièce
éclairée par une fenêtre, en nord, sur
le jardin; il se trouve, dans cette pièce,
un escalier menant au grenier, situé
au-dessus du premier étage; ce grenier
est de toute grandeur, et a une petite
fenêtre carrée en nord, sans croisée.

Le premier étage prend accès par l'es-
calier de la cour, numéro deux, qui se
bifurque et mène à une grande cham-
bre, dont la porte regarde le sud, et
éclairée par deux fenêtres, l'une en
nord, l'autre en sud; il s'y trouve, sous
l'escalier du grenier, qui la traverse,
un cabinet noir servant de dépôt; le
tout, couvert en tuiles creuses, et bâti
en pierres, chaux et sable, comme le
premier corps de bâtiments.

4^o Enfin, un petit jardin carré, au
bout du corridor venant de la rue, et
orienté comme les immeubles précé-
dents. Au fond, vers le nord, sont les
lieux d'aisances, et à côté, un cabinet
servant de dépôt.

La superficie totale de l'immeuble est
d'environ un are quatre-vingt-quinze
centiares; il est désigné à la matrice
cadastrale, sous les numéros 694 et 694,
section D.

Les mariés Gauthier l'avaient acheté
de communauté des mariés Malhuret,
suivant acte notarié, sous sa date, en-
registré, il y a environ six ans.

La vente en a été ordonnée par le ju-
gement précité; le vingt-neuf juillet,
dernier, M^e LENOIR, avoué poursuivant,
a dressé le cahier des charges, qu'il a
déposé au greffe le lendemain.

En conséquence, la vente aura lieu
le vingt-sept août courant, en un seul
lot, par voie de licitation, au profit du
plus offrant et dernier enchérissseur
pardevant M. Bohan, juge, à ce commis,
en l'audience de ce Tribunal, tenue de
dix heures du matin à une heure de
relevée.

Outre les charges, mise à prix, 2000 f.

Pour extrait certifié conforme :

Signé, Lucien LENOIR.

NOTA. Pour les renseignements, s'a-
dresser à M^e LENOIR, avoué de la pour-
suvante, ou à M^e VIAL, celui du défen-
deur; et, pour voir le cahier des charges,
au greffe du Tribunal civil de Roanne.

Enregistré à Roanne, le deux août
mil huit cent soixante-sept, f. 190, c. 1.
Reçu un franc; décime quinze centimes.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e LENOIR, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

EN UN SEUL ET UNIQUE LOT

D'UNE MAISON

AVEC BOUTIQUE, etc.

Sise à Roanne, faubourg Clermont, numéro
vingt

A l'audience publique des criées du
Tribunal civil de Roanne, du vingt-
sept août mil huit cent soixante-sept.

Cette vente a été ordonnée par juge-
ment de ce Tribunal, en date du dix-
huit juin mil huit cent soixante-sept,
dûment en forme exécutoire, rendu par
défaut au profit du sieur Pierre Bonne-
bas, demandeur, ayant pour avoué M^e
LENOIR, ledit Bonnebas, propriétaire et
menuisier, demeurant à Roanne, con-
tre les mariés Beville et Bonnebas, et
Millet et Bonnebas, tous de Roanne,
défendeurs, défaillants faute de présen-
tation et de constitution d'avoué.

DÉSIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Telle qu'elle est faite au cahier des charges

Cet immeuble se compose de bâti-
ments sis à Roanne, faubourg Clermont,
numéro 20, et comprenant :

1^o Une maison en pierres, chaux, sa-
ble et pisé, couverte en tuiles creuses,
et ayant trois pièces au rez-de-chaussée,
lesquelles prennent leurs jours et en-
trées par une porte et deux croisées en
soir, avec un grand portail, qui donne
accès dans le bâtiment; et, au matin,
par une porte et deux croisées.

Le premier étage se compose de six
pièces, prenant leurs jours et entrées
par trois fenêtres au soir, une porte et
deux croisées en matin.

Le deuxième étage se compose de
quatre chambres, prenant leurs jours et
entrées par deux fenêtres en soir et deux
autres en matin.

On parvient au premier et au second
étages par un escalier en pierres, sis en
matin, conduisant à une galerie qui
règne au premier et au deuxième éta-
ges.

Cette maison a, outre ce qui précède,
une cave et un grenier, et il se trouve
un puits à eau claire dans la cour dont
nous parlerons ci-après.

Le tout est confiné : de nord, par bâti-
ments à veuve Tête, mur mitoyen en-
tre eux; de soir, par route de Roanne
à Clermont; de midi, par propriété à
veuve Gouttebaron, mur mitoyen entre
eux.

2^o Une première cour, qui se trouve
convertie en hangars, sous lesquels se
trouvent des écuries et débaras, et un
puits.

3^o Une deuxième cour, où se trouve
un petit bâtiment, construit en briques,
planches, et couvert en tuiles creuses,
n'ayant qu'un rez-de-chaussée, qui
comprend deux chambres, l'une servant
d'habitation à Bonnebas père, et l'autre,
d'atelier de menuiserie; le tout
éclairé par une porte et deux croisées
en midi, dont l'une est un grand vi-
trail. A côté de ce petit bâtiment, il
existe encore une petite chambre, avec
une seule croisée.

4^o A la suite de cette cour, où sont
des lieux d'aisances, est un jardin,
dans une partie duquel il a été construit
une boutique à tisser; l'éclairage de
cette boutique se fait par dix fenêtres
en nord; elle prend son entrée par une
porte ouverte en soir. Ces cours et bâti-
ments sont confinés : au nord, par
bâtiments à veuve Tête, et autres bâti-
ments à Rimaud; au midi, par mur mi-
toyen avec Grapeloup et avec la dame
veuve Gouttebaron; de soir, par cours
et bâtiments décrits.

Tous ces immeubles forment un seul
tenement. Ils sont situés sur la com-
mune de Roanne, au lieu dit faubourg
Clermont, numéro vingt. Leur superficie
totale est d'environ cinq ares quarante-
huit centiares; ils sont compris à la
matrice cadastrale sous les numéros

346, 347 et 348, section D.

Ils appartiennent au sieur Bonnebas
père, pour avoir acheté de communauté
avec défunte Claudine Meunier, sa
femme, il y a environ vingt-huit ans,
acte notarié, sous sa date, enregistré, le
sol sur lequel ils sont construits, d'un
sieur Grapeloup; les bâtiments furent
ensuite élevés par le sieur Bonnebas.

La vente a été ordonnée par le ju-
gement du dix-huit juin dernier de ce Tri-
bunal, enregistré, expédié et signifié
aux défendeurs.

En exécution d'icelui, M^e LENOIR,
avoué du demandeur, a, le vingt-trois
juillet suivant, dressé le cahier des
charges, et l'a déposé au greffe de ce
Tribunal, le vingt-six du même mois.
En conséquence, la vente aura lieu
en un seul lot, par voie de licitation,
au profit du plus offrant et dernier en-
chérisseur, devant M. Bohan, juge, à ce
commis, en l'audience publique de ce
Tribunal, tenue au Palais ordinaire de
justice, le vingt-sept août mil huit cent
soixante-sept, de dix heures du matin
à une heure de relevée.

Outre les charges, mise à prix, 4000 f.

Pour extrait certifié conforme :

L'avoué poursuivant,

Signé, Lucien LENOIR.

NOTA. Pour les renseignements, s'a-
dresser à M^e LENOIR, avoué poursuivant;
et, pour voir le cahier des charges, au
greffe du Tribunal civil de Roanne.

Enregistré à Roanne, le premier
août mil huit cent soixante-sept, f. 185,
c. 6. Reçu un franc quinze centimes.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par jugement par défaut, rendu le
vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-
sept, enregistré le trente, le Tribunal
de commerce, séant à Roanne, a pro-
noncé la dissolution, à partir du vingt
juin dernier, de la société en nom col-
lectif qui a existé de fait entre MM.
Pierre Suiet, négociant, et Jules Suiet,
ci-devant négociant, domiciliés à
Roanne, sous la raison sociale *Suiet
frères*; société qui avait pour but la
fabrication et la vente des tissus dits
cotonnades.

M. Pierre Suiet, l'un d'eux, a été
nommé liquidateur de cette Société.

Pour extrait certifié conforme :

Signé, SUIET.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS

Suivant exploit de l'huissier Paperin,
de Charlieu, du deux août mil huit
cent soixante-sept, enregistré, Cathé-
rine Bussuille, épouse de Joseph Che-
nat, cultivateur, avec lequel elle de-
meure à Charlieu, a formé à son mari
demande en séparation de biens.

M^e Marchand, avoué à Roanne, a été
constitué par la demanderesse et occu-
pera pour elle dans l'instance.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE

APPARTEMENT COMPLET

Composé de six pièces et deux cabinets
au premier étage, avec cave, gre-
nier et bûcher, etc., etc.

Situé à Roanne, rue Impériale, n^o 1,
maison VUILLEMIN.

A LOUER

au premier novembre 1867

LES

APPARTEMENTS

OCCUPÉS PAR

L'HOTEL ROCCA

S'adresser à M. VAPON Camille.

Avis très-important

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

ON

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR

Ce fonds est très-bien achalandé. Un
coupeur, homme de confiance, est atta-
ché à la maison; aussi, sans être tail-
leur, on peut conserver la nombreuse
clientèle.

A vendre ou à louer

Un petit Clos, avec jardin et tourré de
murs dans le clos, situé à 10 minutes
de Roanne. On ferait bâtir un logement
au gré du locataire, s'il le désire.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON

Avec une pièce à la suite et un petit
jardin;

UNE AUTRE PETITE MAISON

Presque au centre de la ville, très
bien située pour un commerce.

On céderait ces diverses propriétés à
de très bonnes conditions, avec sûreté
et facilité pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue
Impériale, 70.

A VENDRE

Un beau Fourneau et Poêles d'occa-
sion, Voitures françaises, Tilbury,
Char à Banc, Voitures à bras et Har-
nais.

Pour le tout, s'adresser au bureau du
journal.

GRANDE MAISON

Avec Atelier et Étendage

A LOUER

S'adresser à M. le docteur GOIN, en
face le moulin Thiodat.

A VENDRE

UNE MAISON

S'adresser pour tous les renseigne-
ments.

Facilité pour le paiement.

A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE

Quatre pièces au premier, avec cave
et grenier; et trois pièces au rez-de-
chaussée, aussi avec cave et grenier.
S'adress

EXPOSITION
DE LONDRES 1862
8^{ME} MÉDAILLE UNIQUE

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE

EXPOSITION
DE PARIS 1867
MÉDAILLE D'OR (UNIQUE)

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET REDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, Paris.

EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES

sans souffrances par le protoxyde d'azote.

Brev. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.

CONSEILS AUX PERSONNES

QUI ONT PERDU DES DENTS

Brochure franco, 1 fr.

DENTITION DES ENFANTS

CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE

Brochure franco, 1 fr.

Ces ouvrages s'envoient contre timbres-poste.

DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES

Avantages et inconvénients. — Notice sur la

POUDRE ET ELIXIR PRÉTERRE. — Brochure

franco, 1 fr.

LES DENTS, CONSERVATION, MALADIES, IN-

FLAMMATION DES GENCIVES. Ebranlement et

déchaussement (dents artificielles).

L. E. — 1 vol. franco, 2 fr. 15—9

STERILITÉ DE LA FEMME

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours, de trois à cinq heures, 27, rue du Mont-Thabor, près des Tuileries, à Paris. L. B. 7—3



MAL DE DENTS

guérison instantanée par la

PYRÉTHRE LAHAUSOIS

1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmac. L. B. 32-9

PHÉNOL-BOBOEUF

désinfectant anti-épidé-

mique ayant obtenu un

PRIX MONTYON

guérit: PIQÛRES, MORSURES

PHÉNOL-BOBOEUF

guérit: BRÛLURES, COUPURES

PHÉNOL-BOBOEUF

PARFUMÉ POUR TOILETTE.

DÉPÔT, 9, RUE BUFFAULT, Paris,

et dans toutes les pharmacies. 12-4

Prix: 1 fr. 50 le flacon. Parfumé, 2 fr.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES

ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r GRONIER

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

VASTES EMPLACEMENTS

POUR CONSTRUCTIONS ET FABRIQUES

DE COTONNES

Rue du Marais, à Roanne.

S'adresser à M^e AUROUX ou à M^e DU-

MONT, notaires à Roanne.

A AFFERMER

DEUX

BEAUX DOMAINES

ET

UN VIGNERONAGE

S'adresser à M. POPULLE, à Pouilly-

les-Nonnains.

PLUS DE FROID AUX PIEDS

NI D'HUMIDITÉ

Avec les Semelles LACROIX, b^{te} s. g. d. g.

de 75 c. à 2 fr. 50

Chez M. FAISANT, bottier, rue de la Sous-

Préfecture, 25, à Roanne. 30—31

GRANDE MAISON

AVEC BOUTIQUES À TISSER

JARDIN ET DÉPENDANCES

A VENDRE

rue des Aqueducs, à Roanne

S'adresser à Madame BARNAY, rue du

Collège, et à M^e AUROUX, notaire à

Roanne.

On donnera toutes facilités pour le

paiement.

CAPITAUX A PLACER

S'adresser à M^e LARUE, notaire au Co-

teau. 4—3

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE TRÈS-JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au bourg de Villerest

Cette maison, formant un bel appa-

tement de 5 pièces tapissées, avec che-

minées de marbre, est entièrement neu-

ve et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de

vigne, avec un jardin fantaisie, planté

d'un grand nombre d'arbres fruitiers

et d'agrément.

On donnera toutes les facilités dési-

rables pour le paiement.

Pour les renseignements, s'adresser

à M^e AUROUX, notaire à Roanne.

A VENDRE

MATÉRIEL DE TEINTURE

Pour couleurs

Composé de chaudière à vapeur, ma-

chine à vapeur, tuyautage en cuivre

pour conduite de vapeur, pompes, bar-

ques en bois, cuve à débouillir à la

vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui

concerne une sécherie.

S'adresser à E. GENOT.

MALADIES DES FEMMES

M^{me} H. LACHAPELLE, maîtresse sage-

femme, professeur d'accouchement.

Traitement (sans repos ni régime) des

maladies des femmes: inflammations,

suites de couches, déplacement des or-

ganes, causes fréquentes de la stérilité

constitutionnelle ou accidentelle. Les

moyens de guérison, aussi simples

qu'infailibles, employés par M^{me} Lacha-

pelle, sont le résultat de 25 années d'é-

tudes et d'observations pratiques dans

le traitement spécial de ces affections.

M^{me} Lachapelle reçoit tous les jours, de

trois à cinq heures, à son cabinet, rue

du Monthabor, 27, près les Tuileries,

Paris. L. B. 7—4

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Roanne, rue Traversière

Elle se compose de deux bâtiments

contigus à une même cour.

Sise au coin de la rue Traversière et

des Promenades, cette maison serait

très-bien placée pour une fabrique de

cotonne.

S'adresser à M. Denis, instituteur,

qui l'habite.

SCIERIE DE RHINS

Au COTEAU (Loire).

Grand assortiment en bois de menui-

serie et de charpente, en chêne, pin et

sapin, tels que pièces, solives, pannes,

chevrons, planches fortes, lames de

parquet, lambris, planches de pied,

travées pour lattes, etc., etc. Bois à

brûler en tout échantillon.

S'adresser à M. Dupin, scierie de

Rhins.

La réputation des excellents Guides-Joanne n'est plus à

faire.

Les voyageurs y trouvent tous les renseignements néces-

saires pour se diriger, se loger, se nourrir et voir avec

agrément et avec profit tout ce qui peut piquer leur cu-

riosité.

Les hommes d'étude y trouvent des notions exactes et

complètes sur la géographie, l'histoire, la statistique, les

monuments, les collections d'art ou de science, l'industrie,

le commerce des diverses contrées de l'Europe et de

l'Orient.

Ils peuvent même figurer dans la bibliothèque des habi-

tants des localités qu'ils décrivent et auxquels ils donnent

des connaissances précieuses sur tout ce qui les entoure.

Voici l'énumération des principaux volumes de cette col-

lection, toujours tenus à jour et illustrés d'une quantité de

plans, cartes et vignettes:

1^{er} France et Algérie: Paris illustré (1200 p., 410 vi-

gnettes, 7 cartes et un appendice pour l'Exposition), 10 fr.

— Le Guide parisien (24 gravures), 5 fr. — Les environs de

Paris (220 vignettes, 7 cartes), 7 fr. — France (par Richard;

7 cartes et plans), 7 fr. — Bourgogne, France Comté, Savoie

(11 cartes, 4 plans, 1 panorama), 6 fr. — Pyrénées (6 cartes,

1 plan, 9 panoramas), 10 fr. — Auvergne, Dauphiné, Pro-

vence, etc. (12 cartes, 11 plans, 1 panorama), 10 fr. — Dau-

phiné (11 cartes, 8 profils de montagnes), 2 volumes, 12 fr. —

Normandie (7 cartes, 4 plans), 6 fr. — Bretagne (10 cartes,

8 plans), 7 fr. — Vosges et Ardennes (14 cartes, 7 plans), 7 fr.

— Villes d'hiver de la Méditerranée (par E. Reclus; 38 vignet-

tes, 6 cartes et 1 plan), 6 fr. — Savoie (6 cartes et 1 panorama),

5 fr. — Vichy (par L. Piesse; 45 vignettes, 1 carte,

1 plan), 3 fr. — Le Mont-d'Or (par L. Piesse; 52 vignettes,

1 carte), 3 fr. — Biarritz (par Germond de Lavigne; 1 fr. 50.

— Plombières (par E. Lemaigne et le Dr Lhéritier; 41 vignet-

tes, 1 carte), 3 fr. — Fontainebleau (40 vignettes, 2 cartes),

2 fr. — Algérie (par L. Piesse; 5 cartes), 10 fr.

2^o Guides-Diamant (nouvelle série de guides portatifs

contenant dans un petit format tous les renseignements né-

cessaires aux voyageurs. Volumes du format in-32, élé-

gamment reliés en percaline gaufrée). En vente: Paris,

PRIX MODÉRÉS

NOTA. — On rend à domicile.

EXPOSITION GÉNÉRALE DE CHAUMONT

(Haute-Marne)

Procédé infailible pour faire repousser les Cheveux

et en arrêter la chute en peu de temps

EAU ARCHÉLAIS

Fabrique: Rue St-Paul, No 12, ORLÉANS

Dépôt chez M. CHAMBOSSE, coiffeur

Rue Impériale, à ROANNE

PRIX: 2, 3 et 5 fr. le flacon.

Exiger que les flacons portent mon nom et soient capsulés. — Dépôt au Tri-

nal de Commerce. — La contrefaçon sera poursuivie.

PLUS DE CHEVEUX CHOUINÉS!! GUÉRISON prompte et sans trace

des chutes, courbures, pelures, dardes, aurores, réapparition

exacte du poil, par le Repousseur TIGAND — Flacons de 2 fr. 50 et

1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie THICARD

aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

GROS ET DETAIL. — REMISE AUX MARCHANDS

GUILLET

Marchand de bois, au Coteau-Roanne

CHARBON DE BOIS, 1^{re} QUALITÉ

Ce charbon, tout essence bois dur, sans poussière, fumérons, etc., toujours

parfaitement sec, convient à tous les usages.

Bois de Chauffage

Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées,

fourneaux, calorifères, etc.

ETABLISSEMENT THERMAL

DE

SAIL-LES-BAINS

Château-Morand (Loire)

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de St-Martin-d'Estreaux, entre Roanne et Lapalisse

Six sources thermales de composition différente, — Alcalines iodurées, —

Sulfureuses, — Ferrugineuses. — Immense piscine. — Hydrothérapie.

Ces eaux ont une action spéciale électorale dans les maladies de la peau, qu'elles

guérissent, ou qu'elles modifient avantageusement. — Elles sont, de plus, souve-

rainement calmantes du système nerveux.

Parc magnifique. — Vastes hôtels. — Chalet. —

Gymnase. — Bureau télégraphique.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitu-

mes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers

écuries, greniers à blé, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des

murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à

chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se

charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

BIBLIOGRAPHIE

Diamant, en français (127 vignettes, 1 plan), 1 vol., 2 fr. —

Le même, en anglais, en allemand, en espagnol (chaque vo-

lume avec 127 vignettes, 1 plan), 3 fr. — La Suisse-Diamant

(6 cartes), 1 vol., 4 fr. — L'Italie-Diamant et la Sicile (par J.

du Pays; 10 cartes ou plans), 1 vol., 4 fr. — L'Espagne-

Diamant et le Portugal (par Germond de Lavigne; 4 plans,

1 carte), 1 vol., 4 fr. — La Normandie-Diamant (1 carte, 4

plans), 3 fr. — La Belgique et la Hollande-Diamant (par J. du

Pays; 2 cartes, 13 plans), 4 fr.

GUIDES DIAMANT DE LA CONVERSATION: Français-anglais

(par A. Leroy et Barbier), 1 vol., 2 fr. — Français-allemand

(A. Leroy et Roemer), 1 vol., 2 fr. — Français-italien

(par A. Leroy et Samperi), 1 vol., 2 fr. — Français-espagnol